

Réponse du Conseil d'Etat à la motion Melly.

Les Verts vaudois prennent acte du projet de décret du Conseil d'Etat à la motion Melly et consort relative à la renonciation des mesures de contraintes pour les requérants d'asile déboutés dans le cadre de la circulaire dite « Metzler ».

Les conclusions de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) démontrent que la majorité du Conseil d'Etat, soit les quatre conseillers de droite (un libéral, un UDC et deux radicaux), continue à ne pas saisir l'opportunité de « régler la question une fois pour toutes ».

Les Verts vaudois vont prendre connaissance dans le détail des arguments du Conseil d'Etat durant les prochains jours. Ils chercheront des solutions politique et juridique permettant de répondre positivement aux quelques personnes encore concernées par les mesures de contrainte ainsi qu'à celles s'étant vu signifier une interdiction de travail. Ces propositions seront développées et défendues dans le cadre de la commission ad hoc chargée d'étudier l'EMPD et de préavisier pour le Grand Conseil.

Nous invitons la presse à la conférence de presse (commune avec le PSV, le POP et quelques associations) qui aura lieu le mardi matin 1er novembre à 11heures au Palais Rumine.

Lausanne, le 28 octobre 2005